



COMMUNE DE  
REMAUFENS

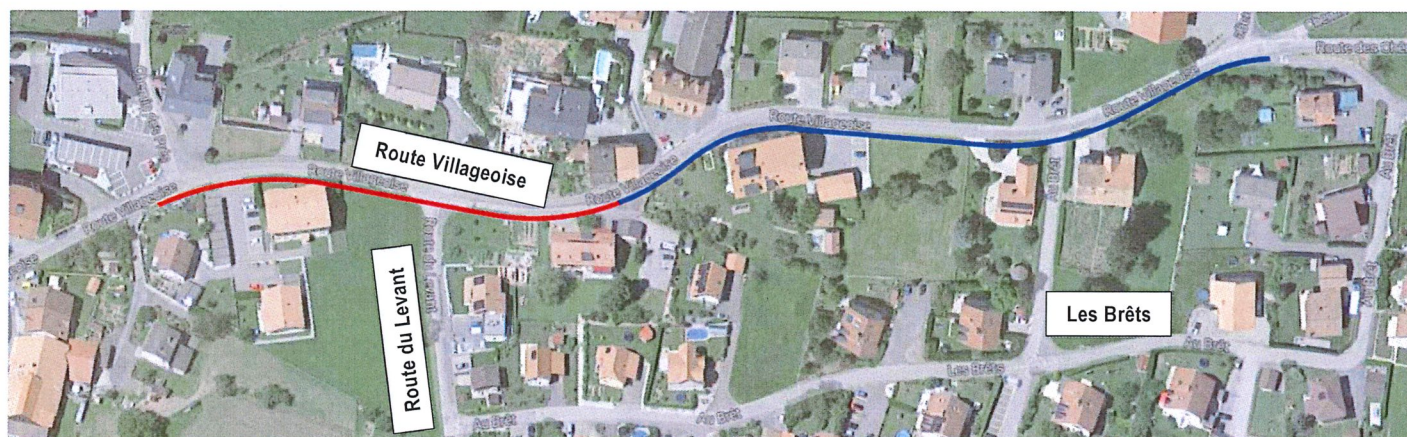
Route Villageoise 53  
1617 Remaufens  
Tél. 021 948 80 84  
Fax 021 948 80 95  
E-mail: administration@remaufens.ch

Remaufens, le 8 juin 2017

## AVIS A LA POPULATION

### Travaux dans le secteur du haut de la Route Villageoise Réalisation d'un trottoir et remise en état de la chaussée

Nous tenons à vous aviser que les travaux pour l'aménagement d'un trottoir dans le secteur du haut de la Route Villageoise débuteront le lundi 19 juin 2017 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.



\_\_\_ 1<sup>ère</sup> étape : fermeture de la route du 19 juin 2017 à août 2017

\_\_\_ 2<sup>ème</sup> étape : fermeture de la route d'août 2017 à décembre 2017

Durant ces travaux, le chantier engendrera des perturbations de trafic et des fermetures de la circulation. Les accès aux riverains seront garantis et les passages pour les piétons seront sécurisés.

Afin de garantir votre sécurité et celle des ouvriers, nous vous prions de vous conformer à la signalisation mise en place sur le chantier.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension et vous présentons nos meilleures salutations.

Le Conseil communal



COMMUNE DE  
REMAUFENS

Route Villageoise 53  
1617 Remaufens  
Tél. 021 948 80 84  
Fax 021 948 80 95  
E-mail : [administration@remaufens.ch](mailto:administration@remaufens.ch)

Remaufens, le 29 juin 2017

## AVIS A LA POPULATION

### Trafic réglé à sens unique Chemin de la Vignetta 1 à 60

Nous vous informons que, dans le cadre des travaux pour l'aménagement d'un trottoir sur le haut de la Route Villageoise, le Chemin de la Vignetta sera réglé à sens unique jusqu'à la fin des travaux, soit la fin de l'année 2017.

Pour la bonne marche du chantier et la sécurité des usagers et des bordiers, le trafic se fera depuis la Place du Village par le Chemin de la Vignetta en direction de la Route du Pilon. En sens inverse, l'accès devra se faire par la Route Cantonale pour atteindre le centre du village.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension et vous présentons nos meilleures salutations.

**Le Conseil communal**